

MOBILITÉ INDIVIDUELLE : QUELLE PROCÉDURE ?

Votre nationalité ou celle de votre diplôme d'accès	Votre pays de résidence	Vous souhaitez entrer en :	Votre procédure	
<ul style="list-style-type: none"> Française ou Européenne* Vous n'êtes ni Français ni Européen, <u>mais</u> vous postulez en 1^{ère} année de licence avec un baccalauréat français obtenu à l'étranger ou le diplôme du Baccalauréat européen 	Peu importe	1 ^{ère} année de licence	Parcoursup De janvier à mars 2024	
		2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année de licence, 2 ^{ème} année de master	eCandidat Selon les formations (cf. « Offre de formation »)	
		1 ^{ère} année de master	Mon Master De mars à avril 2024	
Autre	<u>Pays à procédure Campus France</u> (La liste des 69 pays est disponible sur le site de Campus France)	1 ^{ère} année de licence	Demande d'Admission Préalable (DAP) Campus France 1 ^{er} octobre au 15 décembre 2023	
		2 ^{ème} année de licence à 2 ^{ème} année de master	Campus France A partir du 21 novembre 2023 (date limite définie par l'Espace Campus France local)	
	Autre (ou France)	1 ^{ère} année de licence	Demande d'Admission Préalable (DAP) D'octobre à décembre 2023 ↙ ↘	
			Vous habitez en France	Vous habitez à l'étranger
		2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année de licence, 2 ^{ème} année de master	eCandidat Selon les formations (cf. « offre de formation »)	
		1 ^{ère} année de master	Mon Master De mars à avril 2024	

*Vous avez la nationalité d'un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), de la Suisse, d'Andorre ou de Monaco.